

## **La déclaration finale du Sommet de l'Élysée pour la Paix et la Sécurité en Afrique du 07 décembre 2013**

### Changement climatique

27. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont rappelé combien il est vital d'agir rapidement concernant l'objectif de limiter le réchauffement bien en dessous de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. Ils ont souligné leur détermination commune à élaborer, lors de la Conférence des parties à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) qui se tiendra à Paris en 2015, un nouvel accord contraignant dans le cadre de la Convention, applicable à tous, qui devra entrer en vigueur au plus tard en 2020.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont par ailleurs rappelé l'urgente nécessité pour toutes les parties de lancer ou d'intensifier leurs préparations internes concernant les contributions qu'elles envisagent de décider au niveau national, sans préjudice de la nature juridique de ces contributions, pour atteindre l'objectif global de la Convention, dans le contexte de l'adoption d'un accord contraignant, et de les communiquer très en amont de la COP 21 qui se tiendra ici à Paris. La France a indiqué qu'elle était prête à apporter un soutien aux pays africains qui le souhaitent pour préparer leurs contributions en temps opportun.

28. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont souligné la nécessité d'un accord équilibré à Paris sur le climat en 2015, portant aussi bien sur l'atténuation que sur l'adaptation, et prévoyant les moyens de mise en œuvre, en particulier l'intensification des transferts de technologie, des mesures de renforcement des capacités pour les pays les plus vulnérables et la fourniture de ressources financières pour l'Afrique conformément à la Convention.

29. A cet égard, ils se sont félicités que le Secrétaire général des Nations Unies ait convoqué un sommet sur le climat devant se tenir le 23 septembre 2014 et ayant pour objet de mobiliser l'action et les ambitions dans le domaine du changement climatique. Le sommet de l'Afrique avec l'Union européenne en avril 2014 offrira l'occasion de traiter les thèmes du partenariat économique et du changement climatique.

30. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont insisté sur l'importance de la promotion d'un programme positif de lutte contre le dérèglement climatique, fondé sur la coopération entre les parties, afin d'optimiser les opportunités offertes par la lutte contre le changement climatique en matière de diminution de la pauvreté, de développement socio-économique durable, d'accès à l'énergie, de lutte contre la désertification, de déforestation et de dégradation des sols et de soutien à une agriculture résiliente au changement climatique.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont reconnu que l'Afrique dispose d'un immense potentiel en matière d'énergies renouvelables et ils s'engagent à travailler conjointement pour en réduire

drastiquement les coûts, l'objectif étant de les diviser par deux. Ils ont affirmé leur soutien à l'Initiative Energie Durable pour Tous (« Sustainable Energy for All (SE4All) ») du Secrétaire général des Nations Unies. Ils ont salué notamment ses objectifs d'assurer un accès universel aux services énergétiques modernes, de doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique et de doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial. La France apportera son appui aux pays qui s'engageront dans des plans nationaux et régionaux « SE4All » à travers un dispositif d'assistance technique qui visera à accélérer le développement des énergies durables en Afrique.

31. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont souligné l'importance de mettre en œuvre immédiatement des actions d'adaptation au changement climatique sur le long terme en Afrique, en tenant compte des besoins spécifiques des petits Etats insulaires en développement et des pays les moins avancés. Ils ont appelé à des mesures d'adaptation pour faire en sorte que les infrastructures critiques en Afrique deviennent plus résilientes au climat, avec l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris les banques bilatérales et multilatérales de développement et le secteur privé. Dans cette perspective, la France veillera à ce que l'ensemble des projets d'infrastructures qu'elle finance en Afrique soient résilients aux impacts du changement climatique à partir de 2015.

32. La France s'est engagée à aider les pays africains qui le souhaitent à accéder aux ressources financières et instruments internationaux de préparation et de mise en œuvre des politiques et plans d'action « climat », et à étendre son propre programme bilatéral d'appui en ce sens.

33. Les Chefs d'Etats et de Gouvernement ont rappelé l'importance d'améliorer la comptabilité des financements publics et privés de la lutte contre le changement climatique et souligné l'urgence de bâtir une architecture financière simple, efficace et ambitieuse reposant sur le principe de son appropriation par les pays, favorisant l'accès direct aux financements en Afrique. La France s'engage à travailler avec ses partenaires à créer plus de transparence, de prévisibilité et de durabilité des moyens de mise en œuvre mobilisés par les pays développés.

Les Chefs d'Etats et de Gouvernement ont soutenu les récentes décisions adoptées par le Conseil d'administration du Fonds vert pour le Climat et la COP 19 et ils ont appelé à poursuivre ses travaux afin d'assurer une capitalisation ambitieuse et une opérationnalisation réelle au plus tard lors de la COP 20 en décembre 2014. Ce serait une contribution significative à la mobilisation du soutien en faveur de l'Afrique. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont demandé aux banques de développement multilatérales, bilatérales et nationales de pleinement intégrer les enjeux climatiques, tant d'atténuation que d'adaptation, et appelé ces acteurs à concourir à une meilleure efficacité des financements climat. Ils ont reconnu que la réorientation des subventions aux énergies fossiles devait se faire au profit de la lutte contre le changement climatique, en prenant en compte les enjeux de lutte contre la pauvreté, d'équité sociale et d'accès à l'énergie.

34. Face aux besoins importants de financements additionnels pour la lutte contre le changement climatique, ils ont rappelé qu'il est essentiel de continuer à identifier des sources de financement diverses, notamment les financements innovants, comme la taxe sur les transactions financières mise en place par la France en 2012, dont une partie est allouée à la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement.

La France s'engage à contribuer au Fonds Vert pour le Climat et les dispositions de la loi de finances nationale ont déjà alloué à celui-ci une part des recettes de sa taxe sur les transactions financières. Elle poursuivra également son appui au développement de projets concrets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à travers l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). La France s'engage ainsi dans la réorientation qualitative indispensable des flux financiers pour soutenir un développement durable contribuant à l'atténuation et à l'adaptation climatiques en Afrique.